

## 14<sup>e</sup> Session du Mécanisme d'Experts sur les droits des peuples autochtones

Merci Mr/m le/ la président/e

Au nom de la communauté Hératin, cultivateurs et paysans, et au nom de toutes les communautés autochtones et discriminées, vivant au sud Mauritanien, au bord du fleuve Sénégal, je m'adresse à cette auguste assemblée pour dire que ces communautés sont privées de tous leurs droits et surtout de la propriété terrienne (les droits fonciers) : l'état Mauritanien soutient par racisme et exclusion les féodaux arabes et leur offre les documents nécessaires pour s'accaparer des terres cultivables jadis cultivées et habitées par les Hératin et les négro-mauritaniens (Pulaar, Soninké et Wolof)

- Nous demandons à l'ONU de mettre la pression sur le gouvernement mauritanien afin d'appliquer les lois et conventions visant à mettre fin à l'esclavage traditionnel et surtout à appliquer la loi foncière 127-83 qui a comme base "la terre appartient à ceux qui la travaillent" Voir les droits fonciers (art. 25 à 28, 30 et 32) <https://undocs.org/fr/A/HRC/EMRIP/2021/2>
- Nous demandons aux rapporteurs spéciaux (pour les peuples autochtones, les minorités et l'extrême pauvreté) de visiter le sud Mauritanien pour que l'ONU puisse proposer à l'état une solution adéquate pour mettre fin à l'esclavage foncier !
- Nous demandons que des terres arables soient aménagées au profit de ceux qui les ont toujours cultivées et qui n'ont pas d'autres gains ou métiers que celles.
- Nous demandons en fin une assistance juridique pour les droits des peuples autochtones et les minorités discriminées en Mauritanie!

Mohamed Mahmoud Soueïlem  
Chargé de communication / Fondation Sahel  
Nouakchott – Mauritanie